



TRANSFUNÉRAIRE: APPROCHE COMPARATIVE DES RITUELS COLLECTIFS DE RE-INHUMATION EN EUROPE ET EN AMERIQUE-LATINE XXE-XXIE SIECLES

Plan de gestion de données créé à l'aide de DMP OPIDoR

Créateurs du PGD : Clara Duterme, Elisabeth Anstett, Valérie Robin Azevedo
Affiliation du créateur principal : Université d'Aix-Marseille
Modèle du PGD : ANR - Modèle de PGD (français)
Dernière modification du PGD : 22/07/2020
Financeur : Agence nationale de la recherche (ANR)
Numéro de subvention : ANR-19-CE27-0022

Résumé du projet :

Notre programme est réalisé par deux équipes d'anthropologues sociaux travaillant sur l'Europe (sous la direction d'Elisabeth Anstett) et sur l'Amérique-Latine (sous la direction de Valérie Robin Azevedo) ; il propose d'effectuer une analyse comparative des pratiques funéraires qui ont actuellement lieu en Europe et en Amérique-Latine, dans des contextes marqués par la violence extrême et la mort de masse.

Il vise à éclairer leurs transformations les plus contemporaines mais aussi les bricolages rituels, religieux et politiques mis en œuvre pour faire avec des corps fragmentés ou une absence inéluctable de corps. Au-delà d'une interrogation sur l'adaptabilité des grammaires et des lexiques funéraires, et d'un questionnement sur l'impact des pratiques médico-légales, notre objectif est de saisir les enjeux de ces transformations et les modalités de reconfiguration de la relation aux défunts réinhumés. Dans ces situations mortuaires inédites, une compréhension empirique et précise des procédures matérielles et symboliques entourant le destin posthume des restes humains ou des corps absents, ambitionne ainsi de mieux cerner les mécanismes socioculturels de la résilience en temps de crise.

Chercheur Principal : Elisabeth Anstett
Identifiant ORCID : 0000-0002-1548-4146
Contact pour les Données : Clara Duterme Clara.duterme@univ-amu.fr

Produits de recherche :

1. Données collectées : Données collectées par les membres du programme Transfunéraire (Collection)
2. Données produites : Données produites par les membres, dans le cadre du programme Transfunéraire (Collection)
3. Base de données : Fichier croisant les informations relatives aux données collectées et produites (Texte)

TRANSFUNÉRAIRE : APPROCHE COMPARATIVE DES RITUELS COLLECTIFS DE RE-INHUMATION EN EUROPE ET EN AMERIQUE-LATINE XXE-XXIE SIECLES

1. DESCRIPTION DES DONNEES ET COLLECTE OU REUTILISATION DE DONNEES EXISTANTES

DONNEES COLLECTEES : DONNEES COLLECTEES PAR LES MEMBRES DU PROGRAMME TRANSFUNÉRAIRE

1a. Comment de nouvelles données seront-elles recueillies ou produites et/ou comment des données préexistantes seront-elles réutilisées ?

Les données sont collectées et produites lors d'enquêtes ethnographiques réalisées sur le terrain à partir d'entretiens non directif et d'observations (données produites). Ces enquêtes permettent aussi de collecter des corpus documentaires (archives presse ou média, et archives personnelles).

La situation sanitaire mondiale induite par la crise du Covid-19 (maladie à coronavirus) a empêché que la plupart des enquêtes de terrain prévues à être réalisées en 2020 pour produire des données qualitatives inédites ne se fassent dans les délais prévus initialement.

Cette situation a amené les membres à réorienter leurs travail vers l'analyse de matériaux préexistants. Ces données sont issues de recherches antérieures financées par les institutions respectives des membres du projet, et dont ils

conservent un usage libre. Ces données sont utilisées pour les analyses forgées par les chercheurs membres du programme de la même façon que les données collectées et les données produites.

Ces données peuvent être :

soit issues de recherches antérieures des membres du programme.

soit issues d'une collecte réalisée à distance du terrain, sur des sources numérisées disponibles en ligne (articles de presse, images photographiques ou filmées).

Ces données peuvent être : des photographies, des enregistrements sonores, des enregistrements vidéos, des documents écrits (articles de presse, documents d'archives, notes de terrain).

1b. Quelles données (types, formats et volumes par ex.) seront collectées ou produites ?

Les données collectées et produites peuvent être :

- Des images
- Des vidéos
- Des documents

DONNEES PRODUITES : DONNEES PRODUITES PAR LES MEMBRES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRANSFUNERAIRE

1a. Comment de nouvelles données seront-elles recueillies ou produites et/ou comment des données préexistantes seront-elles réutilisées ?

L'objet sur lequel porte notre programme – les pratiques de ré-inhumations collectives dans des contextes post-violence de masse – a été peu documenté.

L'un des objectifs du programme est de produire des données inédites sur cette thématique, portant sur plusieurs cas en Europe et en Amérique latine.

Les chercheurs du programme produisent des données issues d'enquêtes qualitatives au cours de leurs terrains de recherche, à l'aide du matériel fourni par le programme de recherche (appareils photographiques, enregistreurs).

Ces données incluent :

- des photographies
- des enregistrements sonores
- des enregistrements vidéos
- des documents écrits tels que des notes de recherches, des schémas ou des cartes

1b. Quelles données (types, formats et volumes par ex.) seront collectées ou produites ?

Les données produites peuvent être :

- Des images
- Du son
- Des vidéos
- Des documents

Nous privilégions toujours, dans la mesure du possible, les formats ouverts et standards pour favoriser le partage des données et leur réutilisation : photographies aux formats tif, jpeg, pdf; enregistrements sonores aux formats ogg, flac, mp3; documents au format .pdf. Le format des fichiers vidéo est encore à déterminer.

Nous évaluons le volume de documents produits à entre 10 et 15 photographies et à 5 films (d'une durée de moins de 5') pour chaque membre du programme.

Nous évaluons le volume total à 120 photographies et 60 vidéos. Cette évaluation étant susceptible d'évoluer en fonction des possibilités de réaliser les terrains de recherche prévus, dont la réalisation a été ralentie par la crise du Coronavirus.

2. DOCUMENTATION ET QUALITE DES DONNEES

2a. Quelles métadonnées et quelle documentation (par exemple méthodologie de collecte et mode d'organisation des données) accompagneront les données ?

La méthodologie de production des métadonnées, et celle de la collecte et de la production des données ont fait l'objet de discussions collectives lors du premier Workshop du Programme "Transfunéraire", organisé les 11, 12 et 13 mars 2020.

Nous avons décidé d'établir une liste commune de métadonnées sur le modèle des métadonnées Dublin Core, que nous avons adaptée selon nos besoins propres. Elle est associée à une description des données sur le modèle libre proposé par Didómena.

Les métadonnées sont produites par chacun des membres du programme sur leurs propres données. Elles feront l'objet d'une relecture par l'ingénieure de recherche du programme et d'une traduction de l'espagnol vers le français (ou vice-versa) si nécessaire.

Les membres du Programme de recherche établiront collectivement et avant la fin du programme un lexique commun sur le vocabulaire spécifique aux questions des inhumations collectives en contexte de post violence de masse.

Les métadonnées comportent 16 catégories invariables, auxquelles peuvent s'ajouter des éléments spécifiques à un jeu de données.

1. Titre de la donnée
2. Description
3. Sujet
4. Créateur
5. *Publisher/* structure éditrice
6. Contributeur(s)
7. Date de création
8. *Coverage*
9. Type de donnée
10. Format
11. Source
12. Langue du contenu
13. Relations
14. Droits (licence)
15. Date de mise à disposition
16. Identifiant DOI

2b. Quelles mesures de contrôle de la qualité des données seront mises en œuvre ?

Du matériel de recueil des données (appareils photographiques, enregistreurs audio, cartes mémoires) a été fourni à tous les participants du programme de recherche à l'occasion du premier Workshop, organisé en mars 2020, de façon à garantir une qualité technique égale des données produites, ainsi que l'homogénéité des formats utilisées. La qualité technique des données collectées dépend en effet du format dans lesquels elles ont été produites.

En ce qui concerne la qualité des données qualitatives collectées sur les terrains d'enquête, celle-ci fera l'objet d'une discussion et d'une évaluation collégiale lors des réunions de travail et des workshops organisés tout au long du programme.

3. STOCKAGE ET SAUVEGARDE PENDANT LE PROCESSUS DE RECHERCHE

3a. Comment les données et les métadonnées seront-elles stockées et sauvegardées tout au long du processus de recherche ?

Au cours des terrains de recherche, les données seront sauvegardées sur des cartes mémoires fournies aux participants (concerne les images photographiques et les films), ainsi que sur les ordinateurs personnels où elles sont produites.

Au cours du Programme de recherche, chaque membre conserve une copie des données qu'il/ elle a produites sur son ordinateur personnel, protégé par mot de passé quand il s'agit de données à caractère particulièrement confidentiel.

Les données seront stockées au cours du programme de recherche sur les ordinateurs personnels des membres, protégées par des mots de passe si cela est nécessaire en raison de la nature sensible des données ; ou sous forme écrite dans leurs carnets de terrain ; ou sous forme numérique dans les cartes mémoires individuelles fournies par le projet (photographies, films, enregistrements sonores).

Les chercheurs peuvent également déposer leurs données sur les plates-formes numériques individuelles mises à disposition par leurs institutions pour en garantir la pérennité en cas de perte, ou procéder à leur sauvegarde sur les disques dur externes qui leur ont été fournis dans le cadre du programme de recherche.

Les données destinées à être partagées entre membres du programme sont stockées sur la AMUbox. AMUbox est une solution de stockage de type *cloud*, qui s'appuie sur la solution technique Nextcloud. Celui-ci en assure la sécurité numérique, l'optimisation et la fiabilité dans le temps. Les données sont stockées et sécurisées au sein du *datacenter* de AMU. L'accès à la Box se fait sur invitation. Il est strictement réservé aux membres du programme. Ce service est mis à disposition de ses chercheurs par l'université d'Aix-Marseille.

3b. Comment la sécurité des données et la protection des données sensibles seront-elles assurées tout au long du processus de recherche ?

Les membres du programme de recherche "Transfunéraire" peuvent être amenés à protéger par un mot de passe les éventuelles données personnelles (concernant les opinions philosophiques ou religieuses) collectées lors des enquêtes de terrain.

La sécurité des données stockées sur la AMUbox au cours du programme de recherche est assurée par la restriction de l'accès aux seuls membres du programme via mot de passe.

La sécurité des données à caractère personnel est également assurée par une pseudonymisation des données qui peut être effectuée dès le recueil sur le terrain ou au moment du dépôt dans la AMUbox, s'il est particulièrement nécessaire de protéger l'anonymat des personnes interrogées. L'anonymat est systématiquement assuré lors du dépôt des données sur la plateforme de partage des données et dans les publications.

4. EXIGENCES LEGALES ET ETHIQUES, CODES DE CONDUITE

4a. Si des données à caractère personnel sont traitées, comment le respect des dispositions de la législation sur les données à caractère personnel et sur la sécurité des données sera-t-il assuré ?

Le programme de recherche « Transfunéraire » respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union Européenne. Ses membres respectent les principes directeurs d'une recherche responsables, tels qu'énoncés dans le guide "[Pratiquer une recherche intégrée et responsable](#)" publié par le Comité d'éthique du CNRS (COMET) en 2017.

Ils respectent la confidentialité des données sur le terrain (ne pas divulguer les informations personnelles dans le cercle d'inter-connaissance) et durant le processus de recherche (respect de la confidentialité des données).

Concernant l'obtention du consentement éclairé des interlocuteurs, avant tout entretien en face à face, un formulaire de consentement sera signé par la personne enquêtée. Un consentement spécifique sera demandé pour les enregistrements audio. La signature du formulaire de consentement sera accompagnée d'une présentation claire des objectifs de la recherche, de la pratique de l'anonymisation et de l'usage éventuel des données à caractère personnel.

Le formulaire de consentement sera traduit dans la langue de l'interlocuteur. Dans le cas où l'interlocuteur serait illettré ou aurait du mal à maîtriser la langue nationale à l'écrit, le formulaire de consentement lui est lu et expliqué, en présence d'une tierce personne de son choix non-membre du programme de recherche, qui fera office de témoin.

Les données à caractères personnelles seront anonymisées ou pseudonymisées (pseudonymisation des interlocuteurs et/ou des lieux). Dans le cas où la pseudonymisation s'avère insuffisante, la restitution du discours direct peut être remplacée par la restitution indirecte du discours (paraphrases). Dans le cas où des données personnelles à caractère sensible ne pourraient pas être suffisamment anonymisées et que leur publication n'aurait pas été autorisée par l'interlocuteur ou pourraient lui être préjudiciables, elles ne seront pas utilisées et seront détruites.

Le respect des données à caractère personnel et de l'anonymat des interlocuteurs sera mis en œuvre dans le cadre de tout processus de publication et processus éditorial, dans le respect des codes déontologiques en vigueur en Europe.

4b. Comment les autres questions juridiques, comme la titularité ou les droits de propriété intellectuelle sur les données, seront-elles abordées ? Quelle est la législation applicable en la matière ?

Les droits de propriété intellectuelle sur les données du projet et leurs dérivés restent acquis par les différentes parties ayant créé ou produit ces données. Cependant, les différents membres du programme de recherche Transfunéraire se sont engagés à partager une partie des données produites entre eux.

Toute publication ou communication scientifique réalisée dans le cadre du projet créditera ainsi l'auteur ou les auteurs des données.

Dans le cadre de l'utilisation des données à des fins de publications, l'auteur(e) sera toujours crédité(e) pour les données qu'il/elle a collectées si elles sont utilisées de façon ponctuelle par un collègue dans une publication. Si les données produites font l'objet d'un traitement central, il/elle sera indiqué(e) comme co-auteur du texte.

Les données ou jeux de données partagés par les membres du programme Transfunéraire sur la plateforme « Didómena » seront identifiées par un DOI (*Digital Object Identifier*), qui permettra leur identification pérenne au cours du temps. Ces DOI seront utilisés dans les publications scientifiques générées à partir de ces données.

4c. Comment les éventuelles questions éthiques seront-elles prises en compte, les codes déontologiques respectés ?

Une partie des données ne sera pas partagée en-dehors des membres du programme, car il n'est pas possible de le faire en respectant les règles d'anonymat.

Les enjeux éthiques sont intégrés à la réflexion méthodologique déroulée à toutes les étapes de la recherche (recueil, traitement, publication des données). Ils feront l'objet de discussions, notamment lors d'un séminaire dédié prévu à se dérouler en 2021.

Par ailleurs, les recherches menées par les membres du programme Transfunéraire reçoivent l'aval des comités d'éthiques attachés à leurs institutions respectives, selon les normes locales établies. Ainsi, les enquêtes réalisées en Colombie ont reçu l'aval du Comité d'éthique de la recherche de l'Université des Andes.

5. PARTAGE DES DONNEES ET CONSERVATION A LONG TERME

DONNEES COLLECTEES : DONNEES COLLECTEES PAR LES MEMBRES DU PROGRAMME TRANSFUNERAIRE

5a. Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ?

Les données seront partagées à la fin du programme de recherche sur plateforme Didomena, l'entrepôt de données de recherche de l'EHESS. (<https://didomena.ehess.fr>). Cette plateforme est dédiée aux sciences sociales et permet de partager et valoriser les données de recherche.

Il n'existe pas de raison motivant un embargo, les données partagées seront immédiatement accessibles. L'accès aux données sera libre.

Cependant, toutes les données issues des enquêtes qualitatives ne seront pas partagées. La somme de données recueillie implique de réaliser un tri pour identifier les données dont le partage présente le plus d'intérêt scientifique. Le partage d'une partie des données est restreint par leur caractère confidentiel et/ou par les autorisations spécifiques négociées avec les enquêtés.

5b. Comment les données à conserver seront-elles sélectionnées et où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

Les membres du programme établiront de manière autonome et libre la liste des données à partager. Le choix des données à conserver sur le long terme se fera en concertation commune entre les membres du programme; la décision finale appartiendra aux deux coordinatrices du Programme, en fonction du caractère inédit des données, de leur valeur et de leur pertinence pour des démarches comparatives futures.

5d. Comment l'attribution d'un identifiant unique et pérenne (comme le DOI) sera-t-elle assurée pour chaque jeu de données ?

Un DOI sera attribué à chaque donnée ou jeu de données partagés, par la plateforme Didómena.

DONNEES PRODUITES : DONNEES PRODUITES PAR LES MEMBRES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRANSFUNERAIRE

5a. Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ?

Les données seront partagées à la fin du programme de recherche sur plateforme Didomena, l'entrepôt de données de recherche de l'EHESS. (<https://didomena.ehess.fr>). Cette plateforme est dédiée aux sciences sociales et permet de partager et valoriser les données de recherche.

Il n'existe pas de raison motivant un embargo, les données partagées seront immédiatement accessibles. L'accès aux données sera libre.

L'ensemble des données générées seront uniques et devront donc être conservées sans mention de délai par leurs auteurs respectifs.

Toutes les données produites lors des enquêtes qualitatives de terrain ne seront pas partagées. Les données partagées feront l'objet d'une sélection préalable. Le partage des données est restreint par le respect du caractère confidentiel de certaines données et par les autorisations spécifiques négociées avec les enquêtés.

5b. Comment les données à conserver seront-elles sélectionnées et où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

Les membres du programme établiront de manière autonome et libre le choix des données à partager. Le choix des données à conserver sur le long terme se fera en concertation commune entre les membres du programme et la décision finale appartiendra aux coordinatrices du Programme, en fonction de leur caractère inédit, de leur valeur et de leur pertinence dans le cadre d'une démarche collective comparative.

5c. Quelles méthodes ou quels outils logiciels seront nécessaires pour accéder et utiliser les données ?

Toutes les données produites seront en formats *Open access*.

Les données que les membres du programme rendront disponibles pour un moissonnage seront déposées sur la plateforme Didómena, gérée par l'EHESS, qui en assurera la mise à disposition pérenne.

Les bibliographies produites par les projets sont disponibles en ligne sur le blog du projet Transfunéraire à l'adresse : <https://funeraire.hypotheses.org/methodologie/references-bibliographiques-communes>

5d. Comment l'attribution d'un identifiant unique et pérenne (comme le DOI) sera-t-elle assurée pour chaque jeu de données ?

Un DOI sera attribué à chaque donnée ou jeu de données partagés, par la plateforme Didómena.

BASE DE DONNEES : FICHIER CROISANT LES INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES COLLECTEES ET PRODUITES

5a. Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ?

Les données seront partagées à la fin du programme de recherche sur plateforme Didomena, l'entrepôt de données de recherche de l'EHESS. (<https://didomena.ehess.fr>). Cette plateforme est dédiée aux sciences sociales et permet de partager et valoriser les données de recherche.

Il n'existe pas de raison motivant un embargo, les données partagées seront immédiatement accessibles. L'accès aux données sera libre.

5b. Comment les données à conserver seront-elles sélectionnées et où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

La base de donnée permettra de mettre en relation l'ensemble des données produites et collectées qui seront partagées par le programme. Les données partagées seront accessibles de manière libre sur la plateforme Didomena.

5c. Quelles méthodes ou quels outils logiciels seront nécessaires pour accéder et utiliser les données ?

Un logiciel de tableur (disponible en Open Access) sera nécessaire pour accéder à la base de données.

5d. Comment l'attribution d'un identifiant unique et pérenne (comme le DOI) sera-t-elle assurée pour chaque jeu de données ?

Un DOI sera attribué par la plateforme Didomena lors du dépôt de la base de donnée sur cette plateforme, à la fin du programme.

6. RESPONSABILITES ET RESSOURCES EN MATIERE DE GESTION DES DONNEES

6a. Qui (par exemple rôle, position et institution de rattachement) sera responsable de la gestion des données (c'est-à-dire le gestionnaire des données) ?

L'ingénieure de recherche du programme sera responsable de la gestion des données pour la durée du programme de recherche, de la mise en place du PGD et de ses mises à jour régulières, en lien avec les deux coordinatrices du programme.

Après la fin du programme de recherche, la responsabilité des données sera partagée par Elisabeth Anstett (Directrice de recherche au CNRS, coordinatrice du programme Transfunéraire), Valérie Robin Azevedo (Professeure à l'université de Paris, coordinatrice du programme Tranfunéraire) et Clara Duterme (IGR, programme de recherche Transfunéraire).

6b. Quelles seront les ressources (budget et temps alloués) dédiées à la gestion des données permettant de s'assurer que les données seront FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) ?

Le contrat de l'ingénieure de recherche associée au programme couvre les trois années du programme de recherche et sera par ailleurs prolongé de 6 mois selon les dispositions post-Covid de l'ANR.

Du matériel de recueil de données (appareils photographiques, enregistreurs et cartes mémoires) a été attribué à chaque membre du programme, pour garantir la qualité des données ainsi que l'homogénéité de leur format en *open access*.

Les données seront déposées sur la plateforme de partage Didomena.

Les métadonnées seront produites en français et traduites, en fonction de possibilités techniques de la plateforme en espagnol et en anglais.